



MOUVEMENT DES SURVEILLANTS Un malaise profond ... Des réponses adaptées ?

Année après année, blocages de portes et pneus brûlés, les surveillants expriment, et cette fois encore, leur ras le bol des heures supplémentaires, du manque de personnels, des congés imposés, des rappels sur les repos, des rondes de nuit supplémentaires, des sanctions financières lors d'arrêts maladie... Ils dénoncent la surpopulation pénale qui aggrave les tensions en détention et constitue une des sources d'augmentation des agressions verbales et physiques des personnels et des personnes incarcérées.

La réponse du Ministère de la Justice est toujours la même : un saupoudrage d'effectifs, quelques euros en plus... **sans aucune perspective d'évolution du métier ! Année après année, on change d'uniforme, on repeint les murs, on construit de nouvelles prisons, mais rien ne change... C'est un tour de manège gratuit !**

Les surveillants attendent une véritable prise en compte de leurs compétences, de leur connaissance de la population pénale, et de leur envie d'améliorer la vie au quotidien dans les détentions et de participer réellement à la préparation à la sortie des personnes détenues.

Le SNEPAP FSU demande au Ministère de la Justice et à la Direction de l'Administration Pénitentiaire d'organiser avec les organisations syndicales de véritables concertations sur l'évolution du métier de surveillant.

Le SNEPAP FSU demande au Ministère de la Justice et à la Direction de l'Administration Pénitentiaire de repenser également l'organisation des services de tous les établissements et de prévoir les effectifs nécessaires pour permettre la prise en compte de véritable repos de récupération et de prise de congés.

Si la signature du protocole contient certaines dispositions nécessaires (maintien de la PSS en cas de maladie, rénovation du TCCBS, projet de référentiel métier...), la **réponse de la Ministre de suspendre l'expérimentation des Règles Pénitentiaires Européennes, issues d'une résolution du Conseil de l'Europe, est incompréhensible !** Pour le SNEPAP FSU, l'application des Règles Pénitentiaires Européennes nécessite certes des moyens mais instaure une véritable dynamique d'amélioration des conditions de détention et de travail. Il n'est pas acceptable d'y mettre un coup d'arrêt !

Pour le SNEPAP FSU, cette réponse est contre productive ! Ce n'est pas sur les conséquences qu'il faut agir, mais bien sur les causes.... Et ce n'est pas l'application des Règles Pénitentiaires Européennes qui est la cause de la dégradation des conditions de travail des personnels ! C'est bien la surpopulation carcérale qui n'a cessé de croître ces dernières années, qui est elle-même aggravée par les politiques pénales mises en place par le gouvernement ! La loi du 10 août 2007 instaurant les peines planchers y participe notamment ...

**Le Garde des Sceaux doit revenir sur ce moratoire
quant à l'application des Règles Pénitentiaires Européennes !**

**Et si un protocole peut remettre en cause l'application d'une résolution du Conseil de l'Europe,
à quand un moratoire sur l'application de la loi relative aux peines planchers ?!?!...**

